



Mesdames, Messieurs, les
Présidents de Comités
Départementaux

Marseille, le 06 novembre 2025

Objet : LICENCES 2026

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le contrat d'assurance de la FFPJP qui couvre notamment les licenciés, a été renouvelé auprès de la compagnie MMA pour la prochaine saison 2026.

Votre Comité a dû recevoir prochainement directement de la compagnie, le formulaire de prise de licence 2026, avec au recto la "DEMANDE LICENCE JOUEURS " et au verso l'option "AVANTAGE", qui doit être communiquée OBLIGATOIREMENT au joueur (Art L. 321-4 Code du sport).

Le guide d'assurance saison 2026 et toutes les attestations seront téléchargeables sur le site Internet de la Fédération.

Pour rappel, il a été mis en place sur ce formulaire un encart « HONORABILITE » destiné au contrôle automatisé d'honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport pour les personnes cibles à savoir : arbitres, éducateurs et dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier Général de club ou de Comité). Ont été rajoutés cette année les responsables d'équipes aux Championnats de France.

Ils doivent OBLIGATOIREMENT confirmer leur intention de continuer ou non d'exercer leurs fonctions. A défaut, ils ne peuvent exercer et ne sont pas soumis au contrôle.

Comme l'an passé , l'indication liée à une situation de handicap afin de référencer ces licenciés.

Le joueur doit être informé :

- De la possibilité de souscrire des garanties supplémentaires (notice Avantage)
- De la possibilité de refuser d'adhérer au contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (voir attestation sur l'honneur).
- De la possibilité de refuser que ses données personnelles soient utilisées à des fins commerciales (cocher la case prévue à cet effet) .

Ainsi, **grâce à la signature du licencié sur ce formulaire**, nous pourrions rapporter la preuve qu'il en a bien eu connaissance. Je vous rappelle que votre responsabilité peut être engagée pour défaut d'informations si le joueur n'a pas été en possession de ce document.

Restant à votre disposition,

Sportivement,

Xavier GRANDE

Directeur de la F.F.P.J.P.

